

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 14 MARS 2022

Sont présents: La mairesse madame Fanny Dupras,

-Les conseillères mesdames Marielle Gauthier, Sophie Bouchard, Noémi Soulard, et Karoline Létourneau.

-Les conseillers messieurs Réjean Bernard et Jacques Michaud.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Assiste également à l'assemblée, Mme Lise Bégin, directrice générale, greffière-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

2. 22-03-56: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance en titre, tel que présenté.

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022;
4. Correspondance;
5. Présentation des comptes à payer;
6. Diverses résolutions:
 - 1) Dossier Matricule 1014 38 4029 0 000 0000
 - 2) Dôme endommagé par la neige
 - 3) Offre de service Pont-Voirie-Ponceaux
 - 4) Bord de l'eau, Firme Descarreaux
 - 5) Achat d'air climatisé bureau
 - 6) Virage numérique internet
 - 7) Soutien peuple Ukrainien
 - 8) Demande de Cercle des Fermières
 - 9) Journée Médaille SPCA La Reine
 - 10) Soumission électricité ancienne cabane frite
 - 11) Inscription de l'inspecteur municipale formation COMBEQ
 - 12) Offre de services pour l'analyse du règlement de lotissement
 - 13) Mai, mois de l'arbre et des forêts, Association forestière
 - 14) Abrogation avis de motion du dit : règlement 245
 - 15) Audit Rapport Intérêts pécuniaires
 - 16) Demande de la Fabrique St-Philippe
 - 17) Audit de conformité- Rapport financier- CMQ
 - 18) Demande de la Bibliothèque
7. Périodes de questions (19h30 à 20h)
8. Voirie
9. Projets et Développements
 - 1) Projet Coup de balai
 - 2) Projet Solidaires
 - 3) Politique Familiale et MADA
 - 4) Vérification des règlements en vigueur
 - 5) Classements
10. Suivi des actions à faire
11. Rapport des activités du maire et des conseillers;
12. Sujets divers:
13. Clôture de la séance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

3. 22-03-57 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE 7 FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire le 7 février 2022 à 19h00;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Marielle Gauthier, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2022 en titre à 19h00, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

4. CORRESPONDANCE

5. 22-03-58 : PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Karoline Létourneau et résolu à l'unanimité:

- D'accepter la présentation des factures payées par Accès D'Affaires, Visa ou par Janvier 2022, au montant de 660.43\$ et février 2022, au montant de 14 424.34 \$ pour un total de 15 965.01\$.
- D'accepter la présentation des comptes à payer, pour février 2022, au montant de 49 384.37 \$, d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins
- D'accepter la présentation des salaires versés aux employés, en février 2022, au montant net de 5 718.39 \$;

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

6. DIVERSES RÉOLUTIONS

22-03-59: DOSSIER MATRICULE 1014 38 4029 0 000 0000

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du matricule 1014 38 4029 0 000 0000 n'a jamais reçu par la poste directement à son domicile, ces relevés de taxation pour les années antérieures dû à une mauvaise gestion, communication et ou collaboration de son institution bancaire.

CONSIDÉRANT QUE lorsque le compte de taxation 2022 a été envoyé directement à l'adresse du propriétaire et qu'immédiatement ce dernier est venu payer son compte entier par chèque.

CONSIDÉRANT QUE nous ne pouvons établir la faute de cette mauvaise gestion entre l'envoi du compte de taxation envoyé par la municipalité ou l'institution bancaire et que le propriétaire en bon père de famille a agi immédiatement lors de la réception du compte;

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par Mme Marielle Gauthier et appuyé par Mme Sophie Bouchard d'accepter de lui faire payer 50% des frais d'intérêts encourus pour cette mauvaise gestion de compte de taxation.

Il est à noter que deux élus sont contre de faire payer 50% des frais d'intérêts au propriétaire soit M. Jacques Michaud et M. Réjean Bernard donc cette proposition est résolue à 5 élus favorable sur 7 élus, incluant la Mairesse de La Reine.

22-03-60 : DÔME ENDOMMAGÉ PAR LA NEIGE

CONSIDÉRANT QUE le poids et le volume de neige reçus est abondable cette année en hiver 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE le dôme qui est un abri pour l'équipements municipal s'est effondré sous le poids de la neige;

EN CONSÉQUENCE, Il a été proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité que la directrice générale s'informe pour la couverture des assurances pour la municipalité pour l'écrasement du dôme.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

22-03-61 : OFFRE DE SERVICE PONTS-PONCEAUX-VOIRIES

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de travailleur autonome comme responsable des ponts-ponceaux et voirie;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service reçu ne correspond pas entièrement au

candidat demandé et souhaité qui est un employé contremaître-opérateur travaux publics- poste permanent à temps plein; qui se verrais aussi responsable de cette partie ponts-ponceaux pour lui permettre d'avoir un emploi temps plein;

EN CONSÉQUENCE, Il a été demandé par les élus du conseil unanimement que la directrice générale fasse les vérifications nécessaires sur cette offre de service avant de rencontrer ce travailleur autonome pour prendre une décision éclairée. Et que l'offre de service soit gardée active.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

22-03-62 : **FIRME DESCARREAU; RUE BORD DE L'EAU**

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Claude Doré décline d'être responsable de la mise en place de la rue du bord de l'eau vu la complexité des étapes à accomplir en visioconférence;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal M. Jean-Guy Hébert est maintenant à la disponibilité de la municipalité de La Reine;

EN CONSÉQUENCE, Il a été proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité que M. Jean-Guy Hébert, inspecteur municipal ainsi que Madame Sylvie Perreault, adjointe administrative l'accompagne dans les démarches pour poursuivre ce dossier et le mettre en œuvre.

Mme Noémi Soulard s'est retirée de cette discussion et de cette résolution.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

22-03-63 : **ACHAT D'AIR CLIMATISÉ-BUREAU**

CONSIDÉRANT QUE l'air climatisé du bureau municipal est brisée;

Il est proposé par Mme Karoline Létourneau, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité que Mme Lise Bégin; Directrice générale demande une soumission pour une nouvelle air climatisé sensiblement comme celle qui est déjà en place.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

22-03-64 : **VIRAGE NUMÉRIQUE INTERNET**

CONSIDÉRANT une demande de l'entreprise Vidéotron d'avoir un permis de sollicitation; pour informer les citoyens sur le virage numérique internet haute vitesse

CONSIDÉRANT QUE les représentants Vidéotron sont formés aux couleurs de Vidéotron et ont tous été acceptés par le département des enquêtes avant leur embauche;

CONSIDÉRANT QUE la venue de cette solution pourrait être bénéfique pour les citoyens du village;

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par Mme Karoline Létourneau, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité d'accepter cette demande et de remplir les documents demandés pour donner l'autorisation d'un permis de sollicitation.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

22-03-65 : **SOUTIEN PEUPLE UKRAINIEN**

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par Madame Karoline Létourneau; appuyé par Madame Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité;

Que la municipalité de La Reine condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

22-03-66 : DEMANDE CERCLE DES FERMIÈRES

Il a été proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'autoriser le Cercle des Fermières de La Reine de prendre la grande salle pour une formation de courte pointe du 21 au 24 mars 2022 inclusivement et de faire le ménage et laisser les lieux propres comme les années passées.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

22-03-67 : JOURNÉE MÉDAILLE SPCA LA REINE

CONSIDÉRANT QUE la SPCA de La Sarre offre à la municipalité de La Reine de venir une soirée pour permettre aux citoyens de venir payer les médailles de leurs chiens ou leurs chats;

CONSIDÉRANT QUE Sophie Bouchard se porte volontaire et responsable pour faciliter la vie des citoyens de La Reine qui pourront venir payer directement à la grande salle municipale les médailles de leur animal et ou leurs animaux soit lundi le 11 Avril 2022 de 18h à 20h

EN CONSÉQUENCE, Il a été proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la SPCA de La Sarre et d'accepter l'offre comme volontaire de Mme Sophie Bouchard qui sera responsable pour cette soirée.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

22-03-68 : SOUMMISSION ÉLECTRIQUE -ANCIENNE CABANE

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission et l'offre de l'entreprise Roland Richard comme

contracteur des travaux pour mettre conforme l'électricité à l'ancienne cabane à frite proche de la patinoire.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

22-03-69 : **INSCRIPTION COMBEQ INSPECTEUR MUNICIPAL**

Il est proposé par Mme Karoline Létourneau, appuyé par M. Jacques Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de M. Jean-Guy Hébert, inspecteur municipal, à la formation sur le « *Règlement provincial transitoire pour la protection des milieux hydriques* » offerte par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), les 16 et 17 mars 2022;

IL est résolu que le cout de l'inscription de 304,85 \$ plus les taxes applicables sera réparti à parts égales entre les municipalités faisant partie de l'entente et sera payé à la Municipalité de Poularies.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

22-03-70 : **OFFRE DE SERVICE INSPECTEUR MUNICIPAL
POUR RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT A VENIR**

CONSIDÉRANT la demande de l'inspecteur municipal M. Jean-Guy Hébert pour revoir le règlement de lotissement des municipalités desservies par ses services;

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Karoline Létourneau et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de Patrick Descarreaux, arpenteur-géomètre pour l'analyse du règlement de lotissement;

Il est résolu que la facturation soit répartie à parts égales entre les municipalités faisant partie de l'entente et sera payé à la Municipalité de Poularies.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

22-03-71: **MAI, MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut présenter une demande à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, dans le cadre du projet Mai, Mois de l'arbre et des forêts.

CONSIDÉRANT QUE Mme Stéphanie Perreault accepte comme l'an passée d'être responsable et de s'occuper du projet pour le mois de l'arbre et des forêts;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité de présenter une demande à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, dans le cadre du projet Mai, Mois de l'arbre et des forêts et que Madame Stéphanie Perreault en soit la responsable pour l'année 2022 et que les kilomètres pour aller chercher les arbres, lui seront payée, au taux déterminé par la municipalité.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

22-03-72 : **ABROGATION AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 245**

ATTENU QUE nous avons émis un avis de motion du dit Règlement 245-Horaire du bureau municipale le 4 octobre 2021;

ATTENDU QUE le règlement –Horaire du bureau municipale- n'a pas besoin d'être modifié considérant que l'horaire d'ouverture reste la même depuis le dernier règlement

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard d'abroger l'avis de motion donné à l'assemblée du 4 octobre 2021;

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

22-03-73 : **AUDIT RAPPORT INTÉRÊTS PÉCUNAIRES**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu en date du 10 mars 2022,

Le relevé 2021 du dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaire;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose à l'assemblée du conseil le document de l'analyse de la conformité d'intérêts pécuniaires et que le conseil municipale en prend connaissance;

Il a été proposé par Mme Marielle Gauthier; appuyé par M. Jacques Michaud de l'accepter tel quel et de prendre en considération les obligations recommandées selon les articles 357 et 359.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

22-03-74 : **DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-PHILIPPE**

Il a été proposé par M. Réjean Bernard; appuyé par M. Jacques Michaud d'accepter la demande de la Fabrique St-Philippe d'utiliser la salle municipale le 3 avril 2022 pour une assemblée de paroissiens et de faire payer les frais de 30.00\$ pour le ménage.

Madame Marielle Gauthier se retire de cette résolution.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

22-03-75 : **AUDIT DE CONFORMITÉ- RAPPORT FINANCIER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu en date du 14 mars 2022, L'audit de conformité- Transmission des rapports financiers ainsi qu'une lettre de Madame Nancy Klein vice-présidente à la vérification.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose à l'assemblée du conseil les deux documents pour que le conseil en prenne connaissance avant sa publication et avise le conseil que ces documents doivent rester confidentiels avant sa publication qui devrait être publiés le 16 mars sur leur site web.

Il a été proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité du conseil qu'ils ont tous pris connaissance de ces documents déposés devant le conseil en date du 14 mars 2022 et que le respect de confidentialité sera respecté selon la demande de la commission municipale du Québec

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

22-03-76 : **DEMANDE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Il a été proposé par M. Réjean Bernard; appuyé par Mme Marielle Gauthier d'accepter la demande de la bibliothèque fait par Mme Solange Perreault pour utiliser la salle municipale les samedis 19 février et 19 mars 2022 pour poursuivre les cours de tablette offert par le réseau de la bibliothèque.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

8. **VOIRIE**

9. **PROJET ET DÉVELOPPEMENT**

22-03-77 : **ENGAGEMENT AU PROJET VOISINS SOLIDAIRES**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée régulière de La Reine, tenue à La Reine le 14 mars 2022 à 19h00

ATTENDU QUE : L'appel des projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés.

CONSIDÉRANT QUE : La municipalité de La Reine manifeste de la volonté à développer un projet Voisins solidaires, car notre communauté compte parmi ses résidents des personnes âgées et des immigrants

SUR LA PROPOSITION DE Marielle Gauthier, conseillère siège no. 6

APPUYÉE PAR Sophie Bouchard, conseillère siège no. 5

IL EST RÉSOLU des membres du conseil municipal

D'autoriser Mme Sylvie Perreault, adjointe administrative, à signer au nom de La Reine tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

22-03-78 : **AUTORISATION POUR SIGNER LA DEMANDE :**
FINANCEMENT PROJETS VOISINS SOLIDAIRES

Extrait du procès-verbal de l'assemblée régulière de La Reine, tenue à La Reine le 14 mars 2022 à 19h00

ATTENDU QUE : L'appel des projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés.

SUR LA PROPOSITION DE Réjean Bernard, conseiller siège no. 1

APPUYÉE PAR Noémi Soulard, conseillère siège no. 4

IL EST RÉSOLU des membres du conseil municipal

D'autoriser Mme Sylvie Perreault, adjointe administrative, à signer au nom de La Reine tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

22-03-79 : **DEMANDE DE PROLONGATION POUR LA**
RÉALISATION DE LA DÉMARCHES MADA AU
SECRETARIAT AUX AINÉS

CONSIDÉRANT l'entente entre le ministère de la Famille et la municipalité de La Reine pour la réalisation de la démarche « Municipalité amie des aînés (MADA) » ;
CONSIDÉRANT QUE l'échéance prévue pour le dépôt du rapport final a été fixé au 28 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'il ne sera pas possible d'achever la démarche MADA dans le délai imparti, en raison des facteurs suivants :

Le contexte de pandémie de la COVID-19 et le confinement au printemps 2020 ont rendu difficile les activités de concertation et de consultation prévues dans le processus d'élaboration et de mise à jour de la démarche « Municipalités amies des aînés » ;

Le recrutement de bénévoles s'avère un exercice ardu et encore plus en temps de pandémie ;

Une campagne électorale et une élection municipale se tiendront en novembre 2021 et plusieurs élus, impliqués dans ce dossier, quitteront la vie politique suite à l'élection ;

La nomination de nouveaux élus provoque des délais supplémentaires, le temps qu'ils s'approprient la démarche MADA ;

La démission du directeur général en juin 2021 et le départ à la retraite du directeur générale adjoint en septembre 2021, et que le poste de directeur général a été comblé en octobre 2021 seulement;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des éléments cités entraîne ou entraînera d'importants retards ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sophie Bouchard, appuyé par et unanimement résolu :

QUE la municipalité de La Reine demande au ministère de la Famille de prolonger le délai accordé au 30 avril 2023, pour compléter sa démarche MADA ;

QU'UNE copie de la présente résolution soit adressée à la MRC d'Abitibi-Ouest qui coordonne la démarche, afin que celle-ci transmette la demande de prolongation au Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

10. SUJETS DIVERS

11. 22-03-80: CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 21h36

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

Secrétaire trésorière
Lise Bégin

Mairesse
Fanny Dupras

Je, Fanny Dupras, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.